



BRADERIE COUVERTE
APEL NOTRE DAME DE LOURDES
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
Samedi 1^{er} février 2025

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : objet du règlement

L'Association des Parents d'Elèves de l'école Notre Dame de Lourdes organise une braderie couverte le samedi 1^{er} février 2025 de 9 heures à 15 heures, dans la salle polyvalente de la Choque, située 44 rue Marles à La Chapelle d'Armentières (59 930).

L'évènement est organisé en accord avec les autorités compétentes et selon le respect de la réglementation en vigueur.

La participation, en tant qu'exposant ou visiteur, implique la pleine et entière adhésion au présent règlement.

Le règlement est disponible sur site internet de l'école <https://ecole-nddl.fr>, ainsi que sur le site Helloasso, accessible via le QR code repris dans l'affiche annexée au présent règlement. Il sera également affiché à l'entrée de la salle polyvalente de la Choque le jour de l'évènement.

Article 2 : exposants-vendeurs

La braderie est ouverte aux particuliers pour la vente d'objets personnels et usagés, hors boisson et denrée alimentaire. Les professionnels de la vente au déballage ne sont pas admis.

Les exposants devront assurer une présence permanente sur leur emplacement durant la durée totale de l'accueil du public, soit de 9 heures à 15 heures. Les stands ne pourront être rangés avant 15 heures. En aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol et/ou détérioration des objets exposés qui demeurent sous la responsabilité de l'exposant.

Article 3 : prix et emplacement

Le prix de l'emplacement est fixé à 6 euros pour un emplacement de 2 mètres linéaires.

Chaque exposant est limité à deux emplacements maximum. Sur chaque emplacement sera mis à la disposition de l'exposant une table de 1,50m minimum.

Chaque exposant est libre d'adjoindre un portant pour y exposer des vêtements qui devra être placé perpendiculairement à la table, afin de garantir une circulation optimale du public.

Le règlement se fait en ligne via le formulaire Helloasso, accessible via le QR code repris sur l'affiche de l'évènement annexée au présent règlement.

Les emplacements seront attribués par l'organisateur qui en informera les exposants le jour même de l'évènement.

Pour la restauration, il y a une précommande disponible via Hello asso et il y aura également de la restauration sur place (sandwich et boissons sans alcool).

Article 4 : modalités d'inscription



Les inscriptions devront être réalisées via le formulaire Helloasso, accessible via le QR code repris sur l'affiche de l'évènement, annexée au présent règlement. Les inscriptions seront validées, sous réserve de places disponibles, après paiement.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à motiver sa décision.

Article 5 : modalités d'annulation et remboursement

Sous réserve d'une annulation transmise par mail à l'adresse suivante : nddlapel@yahoo.com , au moins 14 jours avant l'évènement, l'exposant pourra être remboursé et l'emplacement sera remis en vente.

Sauf circonstances exceptionnelles, une annulation tardive ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 6 : modalités pratiques

L'accueil des exposants sera ouvert le jour de l'évènement à partir de 8 heures dans la salle polyvalente de la Choque.

Le petit parking devant la salle polyvalente sera fermé et/ou en accès limité afin de permettre aux exposants de charger-décharger leurs objets dans les meilleures conditions.

Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués et ne pourront en aucun cas les contester. Seul l'organisateur sera amené à procéder à d'éventuelles modifications.

L'exposant ne pourra céder son emplacement à une autre personne sans l'accord préalable de l'organisateur.

La braderie couverte prendra fin à 15 heures. Les exposants devront avoir débarrassés leurs stands et jeter leurs déchets au plus tard à 16 heures.

Article 7 : objets exposés

Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens.

Article 8 : litiges

Tout litige entre vendeurs et acheteurs ne relève pas de la responsabilité de l'organisateur qui ne pourra en aucun cas être tenu responsable.

Article 9 : acceptation du règlement

Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient à l'organisateur seul et ne pourra en aucun cas être contestée.

L'organisateur a toute autorité pour exclure un exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation.

VÊTEMENTS | LIVRES | JOUETS | ET BIEN + ENCORE
Organisé par l'APEL de l'école Notre Dame de Lourdes

BRADERIE COUVERTE

SALLE POLYVALENTE DE LA CHOQUE
PLACES LIMITÉES !

LE
01/02

6€
LA TABLE
2 MAX PAR PERSONNE



SCANNEZ LE QR CODE POUR RESERVER !

DE
9H-15H
8H-16H POUR
LES EXPOSANTS

RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE
RESERVÉ AUX PARTICULIERS

MODALITES SUR LE SITE INTERNET : [HTTPS://ECOLE-NDDL.FR](https://ecole-nddl.fr)